SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1941 10 août 2013

SOMMAIRE

Biolding Investment SA 93165
Boltham S.A. 93165
Bonatout Investment Group S.A. 93127
Botanicus S.àr.l. 93167
BP Partners S.A. 93164
Build Group Co. S.A. 93122
Callistejia S.A. 93161
Candra S.A. 93168
Capercaillie S.A. 93161
Capitalis S.C.A., SICAV-SIF 93167
Carbize S.A. 93161
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l. 93167
Cello S.A. 93164
Centre Poids Lourds S.à r.l. 93164
Cheverny 2 International S.à r.l. 93164
CHIRIAC Engineering S.à r.l. 93164
Cloche d'Or S.A. 93168
Cloisinvest S.A. 93122
Codebi 93166
Coefficient s.à r.l. 93161
Cologne Spf S.A. 93124
Comor S.A. 93161
Compagnie de Développement de l'Eau S.A. 93166
Coopérative Aide par le Travail société coopérative 93160
Copefi 93166
Crevest Holding S.A. 93166
Cypres S.A., SPF 93123
Daria SPF S.A. 93167
DeTeF 93167
Dolphinus S.A. 93161
DVE Investments S.à r.l. 93165
Ebony Properties S.à r.l. 93166
Ebuzzing 93165
ECO Holding S.à r.l. 93168
E.C. S.A. 93165
Elneo 93162
Emmetre S.A. 93125
Enovos International S.A. 93162
Eribert 93162
Eriksdal Holding S.à r.l., SPF 93162
Euroports Benelux S.A. 93168
FASTLogistics Luxembourg S.à r.l. 93155
Generations Global Growth 93124
Globe Interfin S.A. 93122
G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.àr.l. 93168
Immo Leu Real Estate S.A. 93163
Institut de beauté Selma S.à r.l. 93162
IW Alternativ SIF 93162
J F B Investissements S.A. 93163
Marella Participations et Finance S.A. 93125
Media Holdings Limited S.à r.l. 93163
Merpas Co. S.à r.l. 93134
M.I.3. S.A. 93163
M.R.I. Investments S.A. 93163
Protection International S.à r.l. 93164
Rus Metal Export S.A. 93163
Swiss-German High Yield Bond Fund 93123

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Build Group Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.985.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *29 août 2013* à 09.00 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013115215/755/18.

Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.083.

—

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 1 er juillet 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *26 août 2013* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013103797/795/19.

Cloisinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.233.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *28 août 2013* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Jonathan LEPAGE de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Démission de Mme Audrey THONUS de son mandat d'administrateur et décharge.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8. Nomination de Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
9. Nomination de Mme Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013115216/29/25.

Cypres S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *9 septembre 2013* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour,
3. Nomination du liquidateur,
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation,
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013115217/755/20.

Swiss-German High Yield Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 172.248.

—

Die Aktionäre der Swiss-German High Yield Bond Fund werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *29. August 2013* , 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesetzesgrundlage: Die Investmentgesellschaft wird von einer Luxemburger Investmentgesellschaft gemäß Teil II in eine Luxemburger Gesellschaft gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen („Gesetz vom 17. Dezember 2010") umgewandelt. Vor diesem Hintergrund erfolgt eine umfangreiche Anpassung des Verkaufsprospektes und der Satzung der Investmentgesellschaft an die Vorgaben gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010.
2. Der Name der Investmentgesellschaft wird von Swiss-German High Yield Bond Fund in I|A|F|A Global Bond SICAV geändert.
3. Verlegung des Gesellschaftssitzes der SICAV von 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen zum Sitz der neuen Verwaltungsgesellschaft 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Änderungen treten zum 1. September 2013 in Kraft.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 24. August 2013 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Swiss-German High Yield Bond Fund (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44 903-4025, Fax: 00352/44903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im August 2013. *Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2013115219/755/38.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

—

Die Aktionäre des Generations Global Growth werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *28. August 2013* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. März 2013 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2013 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle des Generations Global Growth (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44903-4025, Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013115218/755/31.

Cologne Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.546.

—

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083832/12.

(130104121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Emmetre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

Marella Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.450.

—

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) La société anonyme EMMETRE S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, représentée par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu des résolutions de son conseil d'administration adoptées en date du 10 juillet 2013, et en vertu desquelles pouvoirs à lui conférés par la prédite société en cette même réunion au mandataire préqualifié;

2) La société anonyme MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, représentée par son administrateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, agissant en tant que mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration de cette société en vertu de ses résolutions adoptées en date du 10 juillet 2013, et en vertu des pouvoirs à elle conférés par décisions prises par le conseil d'administration de la prédite société en cette même réunion.

Des copies certifiées conformes desdites décisions, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter les termes et conditions d'un projet de fusion commun, à établir par les présentes entre les sociétés précitées par application des articles 271 1) et 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en la forme notariée, projet dont la teneur est la suivante:

1. Description de la fusion. En tant qu'actionnaire unique, la société anonyme EMMETRE S.A., détenant la totalité des actions de la société anonyme MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée (ci-après désignée la «Loi») avec la société anonyme MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., par absorption de cette dernière.

2. Modalités de la fusion. Description des sociétés qui fusionnent:

2.1 La société absorbante

La société anonyme EMMETRE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.449, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 480, du 7 mars 2006. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte reçu pardevant Maître Martine SCHAEFFER en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2535, en date du 16 octobre 2008 (ci-après dénommée «EMMETRE S.A.» ou la «société absorbante»).

2.2 La société absorbée

La société anonyme MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.450, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 480, du 7 mars 2006, page 22.994. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après dénommée «MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A.» ou la «société absorbée»).

La société absorbante et la société absorbée ont été constituées et existent sous la forme de société anonyme de droit luxembourgeois, et leur fusion est légalement possible conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), notamment en vertu de son article 257.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1 er jour du mois pendant laquelle la fusion deviendra effective.

4. Les deux sociétés n'ont pas d'actionnaires ou porteur de titres ayant des droits spéciaux. Les deux sociétés, absorbante et absorbée, n'émettent actuellement pas d'emprunts obligataires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils d'administration ou aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent du fait de la préparation et de l'exécution du présent projet de fusion.

6. Date de prise d'effet de la fusion:

Tous les actionnaires de la société EMMETRE S.A. ont le droit, pendant un mois au moins avant que la fusion ne prenne effet entre les parties, de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion du dernier exercice clôturé au 31 décembre 2012, ainsi qu'un état comptable établi au 30 juin 2013. Une copie intégrale ou, s'il le désire, partielle de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% (cinq pourcent) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai légal comme indiqué à l'article 264 c) de la Loi la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date Effective»), et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Effets de la fusion.

3.1. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la Date Effective. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

3.2. Entre les sociétés qui fusionnent, la fusion aura effet à la Date Effective de telle manière que tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée seront censés être transférés à la société absorbante à cette date.

3.2.1. La société absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date effective, sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

3.2.2. La société absorbante acquittera à compter de la Date Effective tous impôts, contributions, taxes et redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

3.2.3. La société absorbante exécutera tous contrats et tous engagements de quelque nature que ce soit de la société absorbée tels que ces contrats et engagements existent à la Date Effective.

3.2.4. La société absorbante assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit de la société absorbée à compter de la Date Effective.

3.2.5. Les droits et créances compris dans le patrimoine de la société absorbée sont transférés à la société absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La société absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans les droits réels et personnels de la société absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception.

4. Ainsi par l'effet de la fusion la société absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

5. La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société absorbée à la société absorbante. Y sont comprises les formalités, procédures, conditions et les publications qui sont prévues par les lois et règlements des pays étrangers dans lesquels des biens patrimoniaux sujets à absorption sont situés. Dans toute la mesure exigée par la loi ou jugée nécessaire ou utile, des documents de transfert appropriés seront signés par les sociétés qui fusionnent et la société absorbée apportera tout son concours en vue de réaliser le transfert des actifs et passifs apportés par elle au profit de la société absorbante.

6. Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la société absorbante. La société absorbante acquittera le cas échéant les impôts dus par la société absorbée au titre des exercices non encore imposés définitivement.

7. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Constatation

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Schneider et M. Loesch.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2013. LAC/2013/35545. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113139/119.

(130137439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bonatout Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.161.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the fourth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "Bonatout Investment Group S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is to administer intellectual property, apply for, purchase or otherwise acquire or obtain licenses and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of, deal with patents, patents rights, licenses, copyrights, designs, trade marks, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions, domain names and any interest therein and to carry on business as an intellectual property holding company, undertaking research of intellectual property optimization strategies and granting rights, privileges and licenses in respect of the same.

For the accomplishment of the above corporate purpose, the Company can acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2013.

The first annual meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the thirty one thousand (31,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.

2. The following person is appointed as director of the category A:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

3. The following persons are appointed as directors of the category B:

- Mrs. Ingrid CERNICCHI, company director, born in Metz (France), on May 18, 1983, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mrs. Karoline WILLOT, company director, born in Uccle (Belgium), on January 11, 1983, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Has been appointed supervisory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.a r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

6. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le quatre juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Bonatout Investment Group S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet social est de demander, acheter, acquérir ou obtenir de toute autre façon une licence et de détenir, développer, protéger, vendre, octroyer une licence, de premier ou de second ordre ou disposer de toute autre façon, ou gérer des brevets, des droits sur des brevets, des licences, brevets d'invention, des droits d'auteurs, des modèles, des marques, des secrets de fabrication, savoir-faire, protections, concessions, inventions, noms de domaine et tout autre intérêt quelconque à cet égard et de faire tout acte utile en tant que société détentrice de droits de propriété intellectuelle, d'entreprendre des activités de recherche en stratégie d'optimisation de propriété intellectuelle, et d'accorder des droits ou privilèges dans cette optique.

Dans le but de remplir l'objet social mentionné ci-dessus, la Société peut acquérir des participations au Luxembourg ou à l'étranger dans toutes les sociétés ou entreprises sous toute forme. La Société peut, en particulier, acquérir par souscription, achat, échange ou toute autre manière toutes actions et tout titre ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer sans limitation à la création, au développement au management et au contrôle de toute société ou entreprise.

La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

A l'exception des cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux vingt-quatre heures à l'avance. Toute convocation devra spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'agenda de la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' «associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:

- Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 10 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

6. Le siège de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083769/392.

(130103359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Merpas Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.050.

—

PROJET COMMUN DE FUSION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kesseler, notary public, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Merpas Co. S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.050, with an issued share capital of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Absorbing Company");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to resolutions taken by the board of managers of the Absorbing Company on 16 July 2013 (the "Resolutions"); and

(2) Cilanco sp. z o.o., a Polish limited liability company, having its registered office in Warsaw, Poland, with the address: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Poland and registered with the register of entrepreneurs maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under number KRS 0000399444, with an issued share capital of PLN 15,136,850 (fifteen million one hundred and thirty six thousand eight hundred and fifty Polish Zlotys) represented by 302,737 (three hundred and two thousand seven hundred and thirty seven) shares with a nominal value of PLN 50 (fifty Polish Zlotys) (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal (the "Power of Attorney").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Resolutions and the Power of Attorney, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

Common Terms of Merger

In accordance with Article 261 and following of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Luxembourg Law") and with Polish Commercial Companies Code (Title IV of the Act of 15 September 2000, Jornal of Laws 2000, no. 94, item 1032 as amended (the "Polish Law");

(1) the board of managers of Merpas Co. S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.050, with an issued share capital of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Absorbing Company"); and

(2) the board of directors of Cilanco sp. z o.o., a Polish limited liability company, having its registered office in Warsaw, Poland, with the address: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Poland and registered with the register of entrepreneurs maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under number KRS 0000399444, with an issued share capital of PLN 15,136,850 (fifteen million one hundred and thirty six thousand eight hundred and fifty Polish Zlotys) represented by 302,737 (three hundred and two thousand seven hundred and thirty seven) shares with a nominal value of PLN 50 (fifty Polish Zlotys) (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies");

have together established the following common terms of the simplified cross-border merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that as at the Effective Date (as defined below):

- The Absorbing Company is held by:

1. Chafic Neemetallah Frem, entrepreneur, born on the 8 th of March nineteen hundred thirty-six in Haret Sakhr, Lebanon;

2. Antoine Neemetallah Frem, entrepreneur, born on the 21 st of February nineteen hundred forty-two in Haret Sakhr, Lebanon;

3. Rabih Neemetallah Frem, entrepreneur, born on the 14 th of April nineteen hundred forty-four in Haret Sakhr, Lebanon;

4. Neemat Georges Frem, entrepreneur, born on the 10 th of September nineteen hundred sixty-seven in Haret Sakhr, Lebanon;

5. Fayssal Georges Frem, entrepreneur, born on the 15 th of March nineteen hundred seventy-six in Haret Sakhr, Lebanon;

6. Bahjat Georges Frem, entrepreneur, born on the 21 st of December nineteen hundred seventy-nine in Haret Sakhr, Lebanon;

7. Jihad Antoine Frem, entrepreneur, born on the 4 th of November nineteen hundred seventy-nine in Haret Sakhr, Lebanon;

8. Mounir Chafic Frem, entrepreneur, born on the 8 th of March nineteen hundred seventy-seven in Haret Sakhr, Lebanon;

9. Fadi Antoine Frem, entrepreneur, born on the 18 th of April nineteen hundred eighty-two in Haret Sakhr, Lebanon;

10. Karim Chafic Frem, entrepreneur, born on the 5 th of April nineteen hundred eighty-two in Haret Sakhr, Lebanon;

11. Makram Rabih Frem, entrepreneur, born on the 5 th of May nineteen hundred eighty-seven in Haret Sakhr, Lebanon;

12. Harwan Rabih Frem, entrepreneur, born on the 29 th of July nineteen hundred eighty-two in Khoubar, Saudi Arabia;

13. Georges N. Frem Perpetuity Limited, a limited company under the laws of Jersey, having its registered office in St. Helier, Jersey, registered with the Jersey Registrar of Companies under number 93369; and

14. Georges N. Frem Holdings N.V., a corporation (naamloze vennootschap) under the laws of Curaçao, having its registered office in Curaçao, registered in Curaçao Commercial register under number 29282,

(collectively referred to as the "Shareholders") whereas the Absorbed Company is entirely held by the Absorbing Company as at the Effective Date.

- None of the Merging Companies has a supervisory board.

- None of the Merging Companies has been dissolved or declared bankrupt, or has a suspension of payment been declared.

- None of the Merging Companies has any employees.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification. The merger by absorption of the Absorbed Company by the Luxembourg Absorbing Company also aims at strengthening the presence and activities of the group of which the Merging Companies form part, in Luxembourg.

- The Merger Project will be registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 9 and 262 of the Luxembourg Law.

- The Merger Project will be filed with entrepreneurs register of the National Court Register and published in the web-site of the Absorbed Company.

- The cross-border merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") shall appropriately comply with both Polish and Luxembourg legal provisions; and

- The Merger is subject to the condition of its approval by each of the Merging Companies.

- As at the Effective Date (as defined in article 4 below), the Luxembourg branch of the Absorbed Company will be dissolved by operation of law.

Thereupon, the following has been agreed:

Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities. According to Article 257 and following of the Luxembourg Law, and Article 494 of the Polish Law, at the Effective Date the Absorbing Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Absorbed Company (known and unknown), by operation of law, such that at the Effective Date:

a) all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be the property of the Absorbing Company;

b) the Absorbing Company shall be liable for all the rights and obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owed between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;

c) the Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archives and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date. Such documents shall be kept at the registered office of the Absorbing Company during the legal period;

d) the Absorbed Company will cease to exist without liquidation;

e) the mandates of the directors of the Absorbed Company shall be terminated as at the Effective Date (as such term is defined below). Full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Absorbed Company shall be given in this respect.

Art. 2. Data to be mentioned pursuant to Article 516 ^{3} of the Polish Law as well as Article 261 of the Luxembourg Law.

The following data need to be mentioned pursuant Article 516 ^{3} of the Polish Law and to Article 261 of the Luxembourg Law:

a. Type of legal entity, name, official seat/registered office and registration number of the Merging Companies in accordance with Article 516 ^{3} point 1) of the Polish Law as well as Article 261 paragraph 2 a) of the Luxembourg Law.

Absorbing Company:

Merpas Co. S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.050, with an issued share capital of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand United States Dollars) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and

Absorbed Company:

Cilanco sp. z.o.o., a Polish limited liability company, having its registered office in Warsaw, Poland, with the address: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Poland and registered with the register of entrepreneurs maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under number KRS 0000399444, with an issued share capital of PLN 15,136,850 (fifteen million one hundred and thirty six thousand eight hundred and fifty Polish Zlotys) represented by 302,737 (three hundred and two thousand seven hundred and thirty seven) shares with a nominal value of PLN 50 (fifty Polish Zlotys).

Following the Merger, the Absorbing Company will maintain its legal form, name and registered office.

b. Articles of association of the Absorbing Company as well as Article 261 paragraph 4 a) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 15) of the Polish Law.

The articles of association of the Absorbing Company shall not be amended in connection with the Merger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The articles of association of the Absorbing Company were drawn up by deed of redomiciliation on 23 December 2011 executed before Maître Francis Kesseler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. The current text of the articles of association which is attached as Appendix 1 to this Merger Project, shall form an integrated part of this Merger Project and shall be published together with this Merger Project.

c. Rights given by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or the measures proposed concerning them as well as Article 261 paragraph 2 f) of the Luxembourg Law.

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Absorbed Company, no special rights will be given by the Absorbing Company.

d. Special advantages granted to the members of the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies or to independent court auditors examining Merger Project as well as Article 261 paragraph 2 g) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 8) of the Polish Law.

None.

e. The terms for the exercise of the rights of creditors and minority shareholders of each of the Merging Companies and the address at which full information on these terms may be obtained free of charge in accordance with Article 516 ^{3} point 8) of the Polish Law.

There are no minority shareholders in the Absorbed Company. The creditors of the Merging Companies and minority shareholders of the Absorbed Company shall perform their rights in accordance with provisions of Art. 6 and 7 below.

f. Date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as well as Article 261 paragraph 2 e) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 12) of the Polish Law.

The operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from the Effective Date (the "Accounting Date").

g. Date of closing accounts of the Merging Companies as well as Article 516 ^{3} point 14) of the Polish Law.

The date of closing accounts of the Merging Companies from an accounting and tax perspective is the Effective Date (the "Closing of Accounts Date").

h. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholding of the Absorbed Company or in connection with an allotment of shares or in connection with the date per which such shares give rights to profits of the Absorbing Company as well as Article 261 paragraph 2 b) c) and d) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 2), 3), 4), 5), 6) and 7) of the Polish Law.

In this cross-border merger, of a parent company with its 100% subsidiary, there is no cancellation or allotment of shares in the Absorbing Company. There are no securities issued giving the right to participate in the profits of the Absorbed Company and thus no such securities will be issued in the Absorbing Company.

Furthermore, as a result of the Merger, the shares in the capital of the Absorbed Company will be cancelled.

i. Approval of the resolution to effect the Merger as well as Article 263 and following of the Luxembourg Law and Article 506 of the Polish Law.

The resolutions to effect the Merger will be taken by the general meeting of the shareholders of the Absorbing Company and by the general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company.

j. Probable consequences of the Merger for the employment as well as Article 261 paragraph 4 b) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 11) of the Polish Law.

There are no consequences of the Merger for employment, as the Merging Companies do not have employees.

k. Procedures for employee participation as well as Article 261 paragraph 4 c) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 10) of the Polish Law.

As the Merging Companies do not have employees therefore none of the Merging Companies is subject to regulations dealing with employee participation, no arrangements with respect to employee participation have to be made.

l. Information on the valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company as well as Article 261 paragraph 4 d) of the Luxembourg Law and Article 516 ^{3} point 13) of the Polish Law.

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company was done on the basis of the book value (which is equivalent to the fair market value) in accordance with its interim accounting statements drawn up as at 1 June 2013. All shareholders of the Merging Companies shall waive their rights to have the assets and liabilities of the Absorbed Company evaluated by an independent court-sworn expert.

m. Date of the most recently adopted annual accounts used to establish the terms of the Merger as well as Article 261 paragraph 4 e) of the Luxembourg Law.

The annual accounts of the Absorbed Company for the financial year having ended as at 31 December 2012 were adopted on 28 June 2013. In addition, interim accounting statements of the Merging Companies were drawn up as at 1 June 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company. On the basis of their book values (which are equivalent to the fair market value) the total assets and liabilities of the Absorbed Company amount to PLN 2,824,270,729.25 (two billion eight hundred twenty-four million two hundred seventy thousand seven hundred twenty-nine PLN and 25/100) according to its interim accounting statements drawn up as at 1 June 2013.

Further to the Merger, the assets and liabilities of the Absorbed Company will be booked in the balance sheet of the Absorbing Company at fair market value as at the Effective Date (as defined below).

Art. 4. Effective Date. Approval of the Absorbing Company. The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties as at the date of the publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger in the official Luxembourg gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Effective Date"), on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of Luxembourg Law as stated above in Art. 1.

Art. 5. Obligations concerning formalities of the Absorbing Company. The Absorbing Company shall carry out all the legal formalities required by law and being necessary or useful to achieve the Merger and to have the Absorbing Company acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company.

Art. 6. Availability of the Merger documentation at registered offices. The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a) and b) of the Luxembourg Law and Article 505, Article 516 ^{4} , Article 516 ^{7} § 1, and Article 516 ^{10} of Polish Law in particular:

a) the Merger Project;

b) the Explanatory Notes (as defined below);

c) the annual accounts and Management Board Reports on the activity of the Merging Companies for the last three financial years as appropriate and interim financial statements of the Merging Companies as of the date 1 June 2013;

d) drafts of resolutions of shareholders' meetings of the Merging Companies on Merger;

e) statement on valuation of assets and liabilities drawn up for the day in the month preceding announcement of the Merger Project that is 1 June 2013;

f) an accounting statement status of the Absorbed Company drawn up for the purposes of the Merger as at the date referred to in point e) above using the same methods and the same layout as the last annual balance sheet;

g) an accounting statement status of the Absorbing Company drawn up for the purposes of the Merger as at the date referred to in point e) above using the same methods and the same layout as the last annual balance sheet;

will be made available as from the date hereof for inspection of each shareholder at the registered offices of the Merging Companies at least one month before the date of the general meeting convened to decide upon the common draft terms of merger.

Art. 7. Creditors' claims. The creditors of the Merging Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by Polish Law and the Luxembourg Law, i.e.:

a) According to Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary; and

b) According to Article 516 ^{10} of the Polish Law Within a month of the date on which the Merger Project will be announced, creditors of the Acquired Company will be entitled to request that their claims be secured if they demonstrate with probability that their satisfaction is threatened by the Merger. In case of a dispute, based on a petition by the creditor filed within two months of the announcement of the Merger Project, the court having jurisdiction for the seat of the Acquired Company shall resolve whether or not security should be granted as demanded by the creditor. The creditor's petition shall not halt the issuance by the registry court of the certificate of conformity with Polish law of the Merger.

In this respect, the creditors may obtain additional information at the registered office of the Absorbing Company, i.e. at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and of the Absorbed Company, i.e. Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Warsaw, Poland.

Art. 8. Explanatory Notes. According to Article 501 of the Polish Law and Article 265 of the Luxembourg Law, the Merger Project will be explained in more detail by the management bodies of the Merging Companies with regards to, inter alia, the legal, economic and social aspects of the Merger (the "Explanatory Notes").

Art. 9. Intentions regarding continuation or winding up activities. The activities of the Absorbed Company shall be continued by the Absorbing Company in the same manner.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to Luxembourg Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Appendix 1: Articles of Association of the Absorbing Company as at 14 May 2012.

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

"Company Body": the Management Board or the General Meeting;

"General Meeting": the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote or a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders (as the case may be);

"in writing": by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

"Law": any applicable law or regulation, including the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"Management Board": the management board of the Company;

"Share": a share in the capital of the Company; and

"Shareholder": a holder of one or more Shares.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Name and Official Seat.

2.1 The Company is a private limited liability company under the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended, and its name is: Merpas Co. S.à r.l.

2.2 The official seat, principal place of business and the place of effective management of the Company are in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 3. Objects.

a. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

b. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

c. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

d. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Capital.

4.1 The capital of the Company equals USD 30,000.00.

4.2 The capital of the Company is divided into 30,000 shares with a par value of USD 1.00 each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal place of business and its place of effective management in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Art. 6. Issuance of Shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a resolution adopted by more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by Law and the provision of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting competent to issue such Shares.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

Art. 7. Own Shares; Reduction of the Issued Capital.

7.1 The Company and its subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.2 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, to the extent permitted by the Law.

7.3 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 Shares may be transferred by means of a written instrument, to which those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 9. Blocking Clause (approval General Meeting).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (the "Applicant") shall require the approval of the General Meeting for such transfer (subject to and in accordance with the Law). The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

9.3 Within a period of three months of the General Meeting granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request.

9.4 If:

a. the General Meeting does not adopt a resolution regarding the request for approval within six weeks after the request has been received by the Management Board; or

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

b. the approval has been refused without the General Meeting having informed the Applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates for payment in cash (the "Interested Parties"),

the approval requested shall be considered to have been granted, in the event mentioned under a on the final day of the six week period mentioned under a. The Company shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Applicant.

9.5 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.6 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

9.7 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

9.8 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association.

9.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

a. the Applicant if he withdraws;

b. the Applicant for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Interested Parties, each buyer shall contribute to such cost in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;

c. the Company, in cases not provided for under a or b.

9.10 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

9.11 Notwithstanding any provision to the contrary in this Article 9, any transfer of Shares shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 10. Pledging of Shares and Usufruct in Shares.

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

10.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary Receipts for Shares. The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Art. 12. Management Board.

12.1 The Management Board shall consist of one or more members A and one ore more members B. Both individuals and legal entities can be Management Board members. At least fifty percent of the Management Board shall consist of Management Board members residing in Luxembourg.

12.2 Management Board members are appointed by the General Meeting for an indefinite period.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making Process and Allocation of Duties.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

13.3 In the case of more than one Management Board member, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any Management Board member. Such notice may be waived if all of the Management Board members are present or represented at a meeting of the Management Board.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.4 Meetings of the Management Board shall be held in Luxembourg.

13.5 The Management Board may validly deliberate, resolve and act only if a majority of its members is present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented. Resolutions of the Management Board can only be adopted with an affirmative vote of at least one Management Board member residing in Luxembourg.

13.6 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

13.7 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

13.8 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation.

14.1 The Company shall be represented by the Management Board. A management Board A acting jointly with a management board member B shall also be authorized to represent the Company.

14.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers must be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company.

14.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 14.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, without prejudice to the provisions of Article 15 and the Law.

Art. 15. Approval of Management Board Resolutions. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting, but the absence such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 16. Vacancy. If a seat is vacant on the Management Board, the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company.

Art. 17. Financial Year and Annual Accounts.

17.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

17.2 Annually, within the period described by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg.

17.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders.

17.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes, and the consolidated annual accounts if the Company prepares consolidated annual accounts.

17.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting. The annual accounts shall be drawn up and audited in Luxembourg.

17.7 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

17.8 The annual accounts and, insofar as required, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as filing of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

17.9 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

17.10The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 18. Profits and Distributions.

18.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount equal to five percent (5%) of the profits shall be allocated to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 18.1 shall be determined by the General Meeting. If the General Meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.3 The General Meeting may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law. In addition, the Management Board may decide to make interim distributions on Shares.

18.4 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.5 Distributions on Shares may be made only subject to the relevant limitations prescribed by Law.

18.6 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Art. 19. General Meetings.

19.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other meetings of the General Meeting shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one percent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, Agenda and Venue of Meetings.

20.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board. Furthermore, notice of General Meetings may be given by Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, without prejudice to the provisions of Article 19.3.

20.2 Notice of the meeting shall be given with due observance of the notice period set out in the relevant provisions of the Law.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Shareholders who individually or jointly represent at least one percent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion.

20.5 The notice of the meeting shall be sent by letters to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders. Instead of through notice letters, any Shareholder that gives his consent, may be sent notice of the meeting by means of a legible and reproducible message electronically sent to the address stated by him for this purpose to the Company.

Art. 21. Admittance and Meeting Rights.

21.1 Each Shareholder shall be entitled to attend General Meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings.

21.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson and Secretary of the Meeting.

22.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

22.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 23. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions.

23.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

23.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of Resolutions in a Meeting.

24.1 Each Share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not require a qualified majority, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by the Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the General Meeting, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a subsidiary, nor for any Share for which the Company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 25. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

25.1 To the extent the Company has less than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the General Meeting may also be adopted in writing without holding a General Meeting provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 21.3 shall apply by analogy.

25.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 23.2.

Art. 26. Amendment of the Articles of Association.

26.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge.

26.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted by more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting, this must be stated in the notice of such meeting.

27.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Merpas Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.050, ayant un capital social émis de 30.000 USD (trente mille dollars américains) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (ci-après la «Société Absorbante»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 16 juillet 2013 (les «Résolutions»); et

(2) Cilanco sp. z o.o., une société à responsabilité limitée polonaise, ayant son siège social à Varsovie, Pologne, avec l'adresse: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de District de la Capitale de Varsovie, à Varsovie, XII Division Commerciale du Registre du Tribunal National sous le numéro KRS 0000399444, ayant un capital social émis de 15.136.850 PLN (quinze millions cent trente six mille huit cent cinquante zlotys polonais) représenté par 302.737 (trois cent deux mille sept cent trente sept) parts sociales d'une valeur nominale de 50 PLN (cinquante zlotys polonais) (ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (la «Procuration»).

Les Résolutions et la Procuration ayant été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

Projet Commun de Fusion

Conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), et au Code des Sociétés Commerciales polonais (Titre IV de la loi du 15 septembre 2000, «Jornal of Laws» 2000, no. 94, article 1032, tel que modifié (la «Loi Polonaise»);

(1) Le conseil de gérance de Merpas Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.050, ayant un capital social émis de 30.000 USD (trente mille dollars américains) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (ci-après la «Société Absorbante»); et

(2) Le conseil d'administration de Cilanco sp. z.o.o., une société à responsabilité limitée polonaise, ayant son siège social à Varsovie, Pologne, avec l'adresse: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de District de la Capitale de Varsovie, à Varsovie, XII Division Commerciale du Registre du Tribunal National sous le numéro KRS 0000399444, ayant un capital social émis de 15.136.850 PLN (quinze millions cent trente six mille huit cent cinquante zlotys polonais) représenté par 302.737 (trois cent deux mille sept cent trente sept) parts sociales d'une valeur nominale de 50 PLN (cinquante zlotys polonais) (ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»);

ont convenu ensemble des conditions communes suivantes de la fusion transfrontalière simplifiée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le «Projet de Fusion») afin de spécifier les modalités d'une telle fusion et déclarer qu'à la Date d'Effet (telle que définie ci-après):

- La Société Absorbante est détenue par:

1. Chafic Neemetallah Frem, entrepreneur, né le 8 mars 1936 à Haret Sakhr, Liban;

2. Antoine Neemetallah Frem, entrepreneur, né le 21 février 1942 à Haret Sakhr, Liban;

3. Rabih Neemetallah Frem, entrepreneur, né le 14 avril 1944 à Haret Sakhr, Liban;

4. Neemat Georges Frem, entrepreneur, né le 10 septembre 1067 à Haret Sakhr, Liban;

5. Fayssal Georges Frem, entrepreneur, né le 15 mars 1975 à Haret Sakhr, Liban;

6. Bahjat Georges Frem, entrepreneur, né le 21 décembre 1969 à Haret Sakhr, Liban;

7. Jihad Antoine Frem, entrepreneur, né le 4 novembre 1969 à Haret Sakhr, Liban;

8. Mounir Chafic Frem, entrepreneur, né le 8 mars 1977 à Haret Sakhr, Liban;

9. Fadi Antoine Frem, entrepreneur, né le 18 avril 1982 à Haret Sakhr, Liban;

10. Karim Chafic Frem, entrepreneur, né le 5 avril 1982 à Haret Sakhr, Liban;

11. Makram Rabih Frem, entrepreneur, né le 5 mai 1987 à Haret Sakhr, Liban;

12. Harwan Rabih Frem, entrepreneur, né le 29 juillet 1982 à Khoubar, Arabie Saoudite;

13. Georges N. Frem Perpetuity Limited, une société à responsabilité limitée de droit de Jersey, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Jersey sous le numéro 93369; and

14. Georges N. Frem Holdings N.V., une société anonyme de droit de Curaçao, ayant son siège social à Curaçao, inscrite au Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 29282,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ensemble, les «Associés») alors que la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante à la Date d'Effet.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un conseil de surveillance.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute ou déclarée en faillite, ni aucune cessation de paiement n'a été déclarée.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés.

- La fusion susmentionnée est motivée par des raisons de réorganisation et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et du groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe ainsi qu'une simplification organisationnelle et administrative du groupe. La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante luxembourgeoise a également pour but de renforcer au Luxembourg la présence et les activités du groupe auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent.

- Le Projet de Fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux articles 9 et 262 de la Loi Luxembourgeoise.

- Le Projet de Fusion sera déposé au registre des entrepreneurs du Registre du Tribunal National et publié sur le site internet de la Société Absorbée.

- La fusion transfrontalière de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion») est soumise au respect des dispositions légales polonaises et luxembourgeoises.

- La Fusion est sujette aux conditions de son approbation par chacune des Sociétés Fusionnantes.

- A la Date d'Effet (telle que définie à l'article 4 ci-dessous), la succursale luxembourgeoise de la Société Absorbée sera dissoute de plein droit.

Sur ce, il est convenu ce qui suit:

Art. 1 er . Transfert universel de patrimoine. Conformément aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 494 de la Loi Polonaise, à la Date d'Effet, la Société Absorbante va acquérir de plein droit la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée (connus et inconnus), de façon à ce qu'à la Date d'Effet:

a) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante;

b) La Société Absorbante sera tenue de tous les droits et obligations de la Société Absorbée, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède, les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie;

c) La Société Absorbée devra transmettre à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs, actes, modifications, contrats, conventions et documents transactionnels de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et les archives et tous autres documents comptables, titres ou documents de propriété de tout actif, les documents de supports des opérations effectuées, valeurs mobilières et contrats, archives, coupons et tous autres documents relatifs aux actifs et droits existant à la Date d'Effet Ces documents devront être conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée légale;

d) La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation;

e) Les mandats des administrateurs de la Société Absorbée prendront fin à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous). En conséquence, les administrateurs et le commissaire aux comptes recevront entier quitus de l'exécution de leur mandat.

Art. 2. Données devant être mentionnées conformément à l'article 516 3 de la Loi Polonaise et à l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise. Les données suivantes doivent être mentionnées conformément à l'article 516 3 de la Loi Polonaise et à l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise:

a. Type d'entité juridique, nom et siège officiel/social et numéro d'immatriculation des Société Fusionnantes conformément à l'article 516 3 point 1) de la Loi Polonaise et de l'article 261 paragraphe 2 a) de la Loi Luxembourgeoise.

La Société Absorbante:

Merpas Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.050, ayant un capital social émis de 30.000 USD (trente mille dollars américains) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune; et

La Société Absorbée:

Cilanco sp. z.o.o., une société à responsabilité limitée polonaise, ayant son siège social à Varsovie, Pologne, avec l'adresse: Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de District de la Capitale de Varsovie, à Varsovie, XII Division Commerciale du Registre du Tribunal National sous le numéro KRS 0000399444, ayant un capital social émis de 15.136.850 PLN (quinze millions cent trente six mille huit cent cinquante zlotys polonais) représenté par 302.737 (trois cent deux mille sept cent trente sept) parts sociales d'une valeur nominale de 50 PLN (cinquante zlotys polonais).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suite à la Fusion, la Société Absorbante conservera sa forme légale, son nom et son siège social.

b. Statuts de la Société Absorbante conformément à l'article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 ^{3} point 15) de la Loi Polonaise.

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la Fusion.

Les statuts de la Société Absorbante ont été établis par un acte de redomiciliation du 23 décembre 2011, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Le texte actuel des statuts, attaché en annexe 1 à ce Projet de Fusion, forme une partie intégrante de ce Projet de Fusion et sera publié avec ce Projet de Fusion.

c. Droits donnés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de valeurs mobilières autres que des parts sociales ou des mesures proposées les concernant conformément à l'article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise.

Etant donné qu'aucune personne, autre qu'en qualité d'associé, ne dispose de droits spéciaux à l'encontre de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera donné à qui que ce soit par la Société Absorbante.

d. Avantages spéciaux accordés aux membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes ou aux commissaires à la fusion examinant le Projet de Fusion conformément à l'article 261 paragraphe 2 g) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 ^{3} point 8) de la Loi Polonaise.

Aucun.

e. Les modalités d'exercice des droits des créanciers et des associés minoritaires de chacune des Sociétés Fusionnantes et l'adresse à laquelle toutes les informations sur ces modalités peuvent être obtenues gratuitement conformément à l'article 516 ^{3} point 8) de la Loi Polonaise.

Il n'existe pas d'associés minoritaires dans la Société Absorbée. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes et les associés minoritaires de la Société Absorbée doivent faire valoir leurs droits conformément aux dispositions des articles 6 et 7 ci-dessous.

f. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être traitées d'un point de vue comptable comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante conformément à l'article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 ^{3} point 12) de la Loi Polonaise.

Les opérations de la Société Absorbée doivent être traitées d'un point de vue comptable comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet (la «Date Comptable»).

g. Date de clôture des comptes des Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 516 ^{3} point 14) de la Loi Polonaise.

La date de clôture des comptes des Sociétés Fusionnantes d'un point de vue comptable et fiscal est la Date d'Effet (la «Date de Clôture des Comptes»).

h. Mesures proposées relatives à la conversion de l'actionnariat de la Société Absorbée ou à une allocation des parts sociales ou à la date pour laquelle ces parts sociales donnent droit aux bénéfices de la Société Absorbante conformément à l'article 261 paragraphe 2 b), c), et d) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 ^{3} point 2), 3), 4), 5), 6), et 7) de la Loi Polonaise.

Dans cette fusion transfrontalière, d'une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y a pas d'annulation ou d'allocation de parts sociales de la Société Absorbante. Il n'y a pas valeurs mobilières émises donnant le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbée et ensuite, aucune valeur mobilière ne sera émise par la Société Absorbante.

De plus, en conséquence de la Fusion, les parts sociales du capital de la Société Absorbée seront annulées.

i. Approbation de la résolution d'effectuer la Fusion conformément aux articles 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 506 de la Loi Polonaise.

Les résolutions approuvant la Fusion seront adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbée.

j. Répercussion probable de la Fusion sur l'emploi conformément à l'article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 point 11) de la Loi Polonaise.

Il n'y aura pas de conséquences probables de la Fusion sur l'emploi, étant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés.

k. Procédure relative à la participation des travailleurs conformément à l'article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 point 10) de la Loi Polonaise.

Etant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés et qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'est soumise aux règles relatives à la participation des travailleurs, aucun arrangement de participation des travailleurs ne doit être pris.

l. Information sur l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée qui seront acquis par la Société Absorbante conformément à l'article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 516 point 13) de la Loi Polonaise.

L'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée devant être acquis par la Société Absorbante a été faite sur base de la valeur comptable (qui est équivalente à la valeur de marché) conformément aux états comptables intermédiaires

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

établies au 1 er juin 2013. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes renoncent à leur droit de voir évalués les actifs et passifs de la Société Absorbée par un expert indépendant assermenté.

m. Date des comptes annuels approuvés les plus récents utilisés pour établir les conditions de la Fusion conformément à l'article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise.

Les comptes annuels de Société Absorbée pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012 ont été approuvés le 28 juin 2013. En plus, les états comptables intermédiaires des Sociétés Fusionnantes ont été établies au 1 er juin 2013.

Art. 3. Evaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée. Sur la base de leurs valeurs comptables (qui sont équivalentes à la valeur de marché), la valeur de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée est de 2.824.270.729,25 PLN (deux milliards huit cent vingt-quatre millions deux cent soixante-dix mille sept cent vingt-neuf zlotys polonais virgule vingt-cinq) conformément à ses états comptables intermédiaires établies au 1 er juin 2013.

Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront inscrits dans le bilan de la Société Absorbante à leur valeur de marché à la Date Comptable (telle que définie ci-dessous).

Art. 4. Date Effective. Approbation par la Société Absorbante. La Fusion deviendra effective entre les Sociétés Fusionnantes et envers les tiers à la date de la publication dans la gazette officielle du Luxembourg «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion, devant se tenir devant un notaire luxembourgeois (la «Date Effective»), date à laquelle notamment le transfert de la totalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit comme indiqué à l'Art. 1.

Art. 5. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante. La Société Absorbante effectuera toutes les formalités légales requises par la loi et nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et afin de permettre à la Société Absorbante d'acquérir tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Art. 6. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents mentionnés à l'article 267 paragraphe 1 a), b) et c) de la Loi Luxembourgeoise et aux articles 505, 516 4 , 516 7 §1, 516 10 , de la Loi Polonaise, en particulier:

a) Le Projet de Fusion;

b) Les Notes Explicatives (telles que définies ci-dessous);

c) Les comptes annuels et les rapports d'activité des organes de direction des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices sociaux et les états financiers intermédiaires des Sociétés Fusionnantes datées du 1 er juin 2013;

d) Projet des résolutions des assemblées des associés des Sociétés Fusionnantes sur la Fusion;

e) Déclaration sur l'évaluation des actifs et passifs établie un mois avant l'annonce du Projet de Fusion qui est le 1 er juin 2013;

f) Un état comptable de la Société Absorbée établi pour la réalisation de la Fusion à la date mentionnée au point e) ci-dessus, utilisant les mêmes méthodes et la même présentation que le dernier bilan annuel;

g) Un état comptable de la Société Absorbante établi pour la réalisation de la Fusion à la date mentionnée au point e) ci-dessus, utilisant les mêmes méthodes et la même présentation que le dernier bilan annuel;

seront tenus à disposition pour inspection de chaque associé, aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale convoquée pour adopter le projet commun de fusion.

Art. 7. Réclamations des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la Loi Polonaise et la Loi Luxembourgeoise, i.e.:

a) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander à la juridiction compétente d'obtenir les garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là ou la fusion rend une telle protection nécessaire; et

b) Conformément à l'article 516 de la Loi Polonaise, Dans le mois suivant la date à laquelle le Projet de Fusion sera annoncé, les créanciers de la Société Absorbée seront habilités à demander à ce que leurs créances soient garanties s'ils démontrent que leur recouvrement est menacé par la réalisation de la Fusion. En cas de litige, basé sur la requête d'un créancier déposé dans les deux mois de l'annonce du Projet de Fusion, le juge dans le ressort du siège social de la Société Absorbée sera compétent pour déterminer si une garantie doit être accordée au créancier. La requête du créancier ne doit pas interrompre l'émission par le registre du certificat de conformité de la Fusion avec la Loi Polonaise.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir des informations complémentaires au siège social de la Société Absorbante i.e. au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de la Société Absorbée, i.e. Pl. Pilsudskiego 1, 00-078 Varsovie, Pologne.

Art. 8. Notes explicatives. En vertu de l'article 501 de la Loi Polonaise et de l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise, le Projet de Fusion sera expliqué plus en détails par les organes de direction des Sociétés Fusionnantes concernant, entre autres, les aspects légaux, économiques et sociaux de la Fusion (les «Notes Explicatives»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Intention en ce qui concerne la continuité ou la fin des activités. Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies de la même manière par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tout acte, document et formalités incombant aux parties fusionnantes conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Annexe 1: Statuts de la Société Absorbante datés du 14 mai 2012.

Art. 1 er. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

«Assemblée Générale»: l'organe de la Société se composant des Associés ayant droit de vote ou une réunion des Associés et des autres personnes autorisées à assister aux assemblées des Associés (le cas échéant);

«Associé»: un détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

«Conseil de Gérance»: le conseil de gérance de la Société;

«Loi»: toute loi ou règlement applicable, y compris la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Organe Social»: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale;

«par écrit»: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible transmis électroniquement d'une autre manière, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante; et

«Part Sociale»: une part sociale dans le capital de la Société.

1.2 Les références aux Statuts seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

Art. 2. Dénomination et Siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et sa dénomination est:

Merpas Co. S.à r.l.

2.2 Le siège statutaire, l'établissement principal, le lieu de gestion effective et le siège de l'administration centrale de la Société seront situés à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet.

a. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

b. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé uniquement à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres de créance ou participatifs. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et celle de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

c. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires pour gérer efficacement ses investissements et pour se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

d. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Capital Social.

4.1 Le capital social de la Société s'élève à USD 30.000,00.

4.2 Le capital social de la Société est divisé en 30.000 Parts Sociales d'une valeur nominale de 1,00 USD chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

Art. 5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer son adresse par écrit à la Société.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de la prise d'acte par ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale versée pour chaque Part Sociale en indiquant que la valeur nominale totale a été versée.

5.3 Les noms et adresses des créanciers gagistes et usufruitiers de Parts Sociales seront également inscrits dans le registre des Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis le droit et la date de prise d'acte par ou de la notification à la Société.

5.4 En cas d'application de la part d'un Associé ou d'un créancier gagiste ou d'un usufruitier de Parts Sociales, le Conseil de Gérance fournira un extrait du registre des Associés, gratuitement, dans la mesure où cela se réfère aux droits des demandeurs concernant une Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour et exact. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes habilitées à représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition à l'établissement principal, au lieu de gestion effective et au siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, pour consultation par les Associés.

Art. 6. Emission de Parts Sociales.

6.1 Les Parts Sociales peuvent être émises en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, prise par plus de la moitié des voix représentant les trois-quarts du capital social émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales sera enregistrée dans un acte passé devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émettre des Parts Sociales indiquera le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sou réserve des restrictions prévues par la Loi et des dispositions de l'Article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de Parts Sociales, l'Assemblée Générale qualifiée pour émettre ces Parts Sociales pourra limiter ou exclure le droit de préemption.

6.5 Les dispositions des Articles 6.1, 6.2, 6.3, et 6.4 s'appliquent par analogie à l'octroi des droits de souscription aux Parts Sociales mais ne s'appliquent par à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription aux Parts Sociales accordé au préalable.

6.6 L'intégralité de la valeur nominale de chaque Part Sociale doit être versée à l'émission.

Art. 7. Parts Sociales Propres; Réduction du Capital Emis.

7.1 La Société et ses filiales peuvent acquérir des Parts Sociales entièrement libérées ou leurs certificats de dépôt sous réserve des dispositions y relatives de la Loi et en respectant les restrictions fixées par la Loi.

7.2 La Société peut accorder des prêts en vue d'une souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou leurs certificats de dépôts, dans la mesure où la Loi le permet.

7.3 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise par plus de la moitié des voix des Associés représentant les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 8. Cession des Parts Sociales.

8.1 Les parts sociales sont transférables au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

8.2 Sauf si la Société est elle-même une partie à l'acte juridique, les droits attribuables à la (aux) Part(s) Sociale(s) cédée (s) ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de ladite cession par la Société ou la notification dudit acte à la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 9. Clause de Blocage (Approbation de l'Assemblée Générale).

9.1 La cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que dans le respect des dispositions prévues au présent Article 9, à moins que (i) tous les Associés n'aient approuvé par écrit la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou que (ii) l'Associé concerné ne soit obligé par la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

9.2 Un Associé qui souhaite céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (le «Demandeur») requerra l'approbation de l'Assemblée Générale pour cette cession (sous réserve et en conformité avec la Loi). Le Demandeur notifiera par écrit

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sa demande d'approbation au conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder et la ou les personnes auxquelles le Demandeur désire céder ces Parts Sociales. Le Conseil de Gérance sera tenu de convoquer et de tenir une Assemblée Générale pour statuer sur la requête d'approbation dans un délai de six semaines à compter de la date de réception de la demande. Le contenu de cette demande figurera dans la convocation.

9.3 Dans une période de trois mois à compter du jour où l'Assemblée Générale a donné l'approbation requise, le Demandeur peut céder le nombre total de Parts Sociales auxquelles la requête se rapporte, et pas une partie de celles-ci, à la ou les personnes nommées dans la requête.

9.4 Si:

a. L'Assemblée Générale n'adopte pas de résolution concernant la requête pour approbation dans les six semaines après réception de la requête par le Conseil de Gérance; ou

b. l'approbation a été refusée sans que l'Assemblée Générale n'informe le Demandeur au moment du refus, qu'une ou plusieurs parties intéressées sont prêtes à acheter par un apport en numéraire toutes les Parts Sociales auxquelles la requête d'approbation se rapporte (les «Parties Intéressées»),

l'approbation demandée sera considérée comme ayant été octroyée, dans le cas mentionné au point a le dernier jour de la période des six semaines mentionnée au point a. La Société aura uniquement le droit d'agir comme une Partie Intéressée avec l'accord du Demandeur.

9.5 Les Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation peuvent être achetées par les Parties Intéressées à un prix convenu d'un commun accord entre le Demandeur et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le prix ou sur le ou les experts, selon le cas, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants que le président de la Chambre de Commerce auprès de laquelle la Société est immatriculée au Registre de Commerce devra nommer à la demande d'une ou de plusieurs des parties concernées. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir tous ces renseignements qui lui seront utiles pour fixer le prix.

9.6 Dans un délai d'un mois à compter de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent informer le Conseil de Gérance du nombre de Parts Sociales faisant l'objet de la requête d'approbation qu'elles désirent acheter. Une Partie Intéressée qui n'informe pas le Conseil de Gérance dans le délai imparti ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification mentionnée dans la phrase qui précède est réalisée, une Partie Intéressée ne peut se retirer qu'avec le consentement des autres Parties Intéressées.

9.7 Le Demandeur peut retirer son offre pendant un mois après le jour où il a été informé à quelle(s) Partie(s) Intéressée (s) il peut vendre toutes les Parts Sociales qui font l'objet de la requête d'approbation et à quel prix.

9.8 Toutes les notifications et convocations mentionnées au présent Article 9 seront communiquées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale devra être faite conformément aux dispositions concernées des présents Statuts.

9.9 Tous les frais liés à la nomination de l'expert ou des experts, selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci seront supportés par:

a. le Demandeur, si celui-ci retire son offre;

b. le Demandeur pour une moitié et les acheteurs l'autre, à condition que si les Parts Sociales sont achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, chaque acquéreur contribue aux frais proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'il a achetées;

c. la Société, dans les cas non prévus par le point a. ou b.

9.10 Les dispositions précédentes de cet Article 9 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription aux Parts Sociales et aux droits de préemption.

9.11 Malgré le texte de cet article 9, tout transfert de parts sociales reste soumis aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 10. Gage des Parts Sociales et Usufruit sur les Parts Sociales.

10.1 Les dispositions de l'Article 8 s'appliqueront par analogie au gage des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le gage des Parts Sociales et la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions concernées prévues par la Loi.

10.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale et lors de la création ou du transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attribuables à cette Part Sociale ne peuvent pas être transférés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificats de Dépôt des Parts Sociales. La Société ne coopérera pas à l'émission de certificats de dépôt des Parts Sociales.

Art. 12. Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs membres de catégorie A et un ou plusieurs membres de catégorie B. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Au

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

moins cinquante pourcent du Conseil de Gérance sera composé de membres du Conseil de Gérance résidant au Luxembourg.

12.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée indéterminée.

12.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment.

12.4 L'Assemblée Générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'emploi des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Fonctions, Procédure de Prise de Décision et Répartition des Fonctions.

13.1 Le Conseil de Gérance assurera la gestion de la Société.

13.2 Lors de la prise de décisions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance peut exprimer une voix.

13.3 En cas de pluralité de membre au Conseil de Gérance, il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés.

13.4 Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues à Luxembourg.

13.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer, décider et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Gérance ne seront adoptées que si au moins un membre du Conseil de Gérance résidant à Luxembourg vote en faveur de la résolution.

13.6 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises à tout moment en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote en question soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit sera effectuée par des déclarations écrites de la part de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

13.7 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre qui sera tenu par le Conseil de Gérance.

13.8 Le Conseil de Gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et les méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions dont chaque membre du Conseil de Gérance en particulier sera responsable. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

Art. 14. Représentation.

14.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent également la Société.

14.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec un pouvoir spécifique et limité pour représenter la Société. Chaque agent sera habilité à représenter la Société sous réserve des limites qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Si la Loi l'exige, ces agents seront inscrits au Registre de Commerce mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la Société.

14.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 14.1 s'appliqueront toujours de manière identique à moins que l'Assemblée Générale n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes afin de représenter la Société dans ce cas précis ou en général si un tel conflit d'intérêts se présente sous réserve des dispositions de l'Article 15 et de la Loi.

Art. 15. Approbation des Décisions du Conseil de Gérance. Une décision du Conseil de Gérance concernant une affaire impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant à titre privé, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale mais l'absence d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

Art. 16. Poste Vacant. En cas de poste vacant au sein du Conseil de Gérance, le ou les membres restants du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société.

Art. 17. Exercice Social et Comptes Annuels.

17.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

17.2 Annuellement, dans le délai décrit par la Loi, le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels, et les déposera à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg où les Associés pourront les consulter.

17.3 Pendant la même période, le Conseil de Gérance déposera également le rapport annuel pour consultation des Associés.

17.4 Les comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et de notes explicatives et des comptes annuels consolidés si la Société prépare des comptes annuels consolidés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17.5 Les comptes annuels seront signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

17.6 La Société peut, et si la Loi l'exige, nommera un comptable pour contrôler les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale. Les comptes annuels seront préparés et audité à Luxembourg.

17.7 La Société s'assurera que les comptes annuels et, pour autant que de besoin, le rapport annuel et les informations requises par la Loi sont tenues à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg à dater du jour de notification de l'Assemblée Générale. Les Associés peuvent inspecter les documents à ce lieu et en obtenir une copie sans frais.

17.8 Les comptes annuels et, pour autant que de besoin, le rapport annuel, les informations requises par la Loi et la révision des comptes par un comptable ainsi que le dépôt des documents au Registre de Commerce sont également soumis aux dispositions de la Loi.

17.9 L'Assemblée Générale adoptera les comptes annuels.

17.10 L'assemblée peut accorder décharge pleine ou limitée aux membres du Conseil de Gérance dans le cadre de la gestion exécutée.

Art. 18. Bénéfices et Distributions.

18.1 Des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, un montant égal à cinq pour cent (5%) sera affecté à la réserve statutaire de la Société, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

18.2 L'affectation des bénéfices restants après application de l'Article 18.1 sera déterminée par l'Assemblée Générale. Si l'Assemblée Générale n'adopte pas de résolution pour l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après l'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront mis en réserve.

18.3 L'Assemblée Générale peut décider de verser des acomptes sur distributions sur les Parts Sociales et/ou d'effectuer des distributions sur les Parts Sociales prélevées sur une réserve quelconque de la Société, sous réserve de toute disposition applicable de la Loi. En outre, le Conseil de Gérance peut décider d'effectuer des distributions intérimaires sur les Parts Sociales.

18.4 Les distributions sur des Parts Sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision d'effectuer la distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée par la décision.

18.5 Les distributions pour les Parts Sociales ne peuvent être effectuées que sous réserve des restrictions prévues par la Loi.

18.6 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.

Art. 19. Assemblées Générales.

19.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans les six mois suivant la fin de l'exercice social.

19.2 D'autres réunions de l'Assemblée Générale seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

19.3 Les Associés représentant au total au moins un pour cent (1%) du capital émis de la Société peuvent demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines suivant la réception de cette requête, le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'Assemblée Générale de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 20. Convocation, Ordre du Jour et Lieu des Assemblées.

20.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil de Gérance. Par ailleurs, les Associés représentant ensemble au moins la moitié du capital émis de la Société pourront convoquer l'Assemblée Générale, sans préjudice des dispositions de l'Article 19.3.

20.2 La convocation à l'assemblée sera faite dans le respect du délai de convocation défini dans les dispositions concernées de la Loi.

20.3 La convocation à l'assemblée fera mention des sujets à débattre. Les sujets non indiqués dans la convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure dans le respect toutefois de la condition mentionnée à l'Article 20.2.

20.4 Un sujet de discussion dont la discussion a été exigée par écrit au plus tard trente jours avant le jour de la réunion par un ou plusieurs Associés qui représentent individuellement ou conjointement au moins un pour cent (1%) du capital émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié de la même façon que les autre sujets de discussion.

20.5 La convocation à la réunion sera envoyée par courrier aux adresses des Associés indiquées dans le registre des Associés. Au lieu d'une convocation envoyée par courrier, tout Associé, qui l'accepte, peut recevoir sa convocation aux assemblées par message électronique lisible et reproductible envoyé à l'adresse qu'il a donné à la Société à cet effet.

Art. 21. Accès et Droits aux Assemblées.

21.1 Chaque Associé sera autorisé à assister aux Assemblées Générales, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité à cet effet par écrit.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

21.2 A une assemblée, chaque personne présente ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer que la feuille de présence soit également signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

21.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales.

21.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission d'autres personnes à l'assemblée.

Art. 22. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

22.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance aura la qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée.

22.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 23. Procès-Verbaux; Registre des Résolutions des Associés.

23.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale conservera les procès-verbaux de l'assemblée. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire de l'assemblée et pour en attester, signés par ces derniers.

23.2 Le Conseil de Gérance conservera toutes les décisions adoptées par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée doit s'assurer qu'une copie des résolutions prises a été fournie au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande, une copie ou extrait des registres sera transmis à chacun d'entre eux.

Art. 24. Adoption des Décisions en Assemblée.

24.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

24.2 Dans la mesure où ni la Loi ni les présents Statuts n'exigent une majorité qualifiée, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, cette majorité représentera au moins la moitié du capital émis de la Société. Si moins de la moitié du capital émis de la Société est représenté, une nouvelle assemblée sera convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle la décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la part du capital émis de la Société représenté à cette assemblée.

24.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

24.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la Loi ou par les présents Statuts ne sont pas observées, les décisions de l'Assemblée Générale ne seront valablement acceptées que si à ladite assemblée, le capital émis de la Société est intégralement représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

24.5 A l'Assemblée Générale, aucun droit de vote ne peut être exercé pour toute Part Sociale détenue par la Société ou une filiale ni pour des Parts Sociales pour lesquelles la Société ou la filiale détient les certificats de dépôt.

Art. 25. Adoption des Décisions sans tenue d'Assemblées.

25.1 Dans la mesure où la Société a moins de vingt-cinq (25) Associés, les décisions de l'Assemblée Générale peuvent également être adoptées par écrit, sans tenir une Assemblée Générale, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. La disposition de l'article 21.3 s'appliquera par analogie.

25.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées par écrit au Conseil de Gérance dans les plus brefs délais. Le Conseil de Gérance conservera les décisions adoptées et les ajoutera à celles mentionnées à l'article 23.2.

Art. 26. Modification des Statuts.

26.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents statuts par le biais d'une décision adoptée par plus de la moitié des voix exprimées représentant les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents statuts nécessitera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des présents statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera déposé et tenu disponible à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à ce que l'assemblée soit levée. Du jour du dépôt jusqu'au jour de l'Assemblée, un Associé pourra, s'il en fait la demande, obtenir une copie de la proposition gratuitement.

26.2 La Société peut changer sa forme sociale en une forme juridique différente. Un changement de la forme sociale nécessitera une résolution de changement de la forme sociale et une résolution de modification des présents Statuts adoptée par l'Assemblée Générale. Un changement de forme sociale sera par ailleurs soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de forme sociale ne mettra pas fin à l'existence de la personne morale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par plus de la moitié des voix exprimées représentant les trois-quarts du capital émis de la Société. Lorsque la dissolution de la Société est proposée à une Assemblée Générale, ce point doit être mentionné dans la convocation à ladite l'assemblée.

27.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront les liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

27.4 Le surplus disponible après paiement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

27.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: EAC/2013/10339. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113389/1153.

(130137672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

FASTLogistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 178.134.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jean Godart, entrepreneur, born on 7 April 1950 in Luxembourg, residing at 18, Rainstrasse, CH-8808 Pfaeffikon, Switzerland,

here represented by:

Maître Katia BARTHOLOME, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 June 2013.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association of the Company (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The purposes of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "FASTLogistics Luxembourg S.á r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Wormeldange.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 62.50 (sixty-two euro and fifty cents) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by favourable vote of the shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st December 2013.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or by an extraordinary general meeting of the shareholders.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 200 (two hundred) shares have been subscribed by Mr. Jean Godart, prenamed.

Mr. Jean Godart, represented as stated hereabove, has declared to have fully paid all the shares in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by banking certificate, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following sole manager:

- Mr. Jean Godart, entrepreneur, born on 7 April 1950 in Luxembourg, residing at 18, Rainstrasse, CH-8808 Pfaeffikon, Switzerland;

2) The address of the Company is fixed at L-5480 Wormeldange, 72-74, rue principale.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean Godart, entrepreneur, né le 7 avril 1950 à Luxembourg, demeurant au 18, Rainstrasse, CH-8808 Pfaeffikon, Suisse,

ici représenté par:

Maître Katia BARTHOLOME, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 19 juin 2013.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter ou emprunter, sous toutes formes, avec ou sans garantie.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer ou céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "FASTLogistics Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 62,50 (soixante-deux euros et cinquante cents) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 200 (deux cents) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean Godart, prénommé.

Monsieur Jean Godart, représenté ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par certificat bancaire, qui le reconnaît expressément.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par le gérant unique suivant:

- Monsieur Jean Godart, entrepreneur, né le 7 avril 1950 à Luxembourg, demeurant au 18, Rainstrasse, CH-8808 Pfaeffikon, Suisse;

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5480 Wormeldange, 7274, rue principale.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à € 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BARTHOLOME, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/06/2013. Relation: EAC/2013/8017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013083212/291.

(130102734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Coopérative Aide par le Travail société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 42.056.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084584/9.

(130104395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Callistejia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.695.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084588/9.

(130105011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Capercaillie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.693.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084589/9.

(130105010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Carbize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.690.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084592/9.

(130105009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Coefficient s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 143.534.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084620/9.

(130104790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Comor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 219A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 15.305.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084621/9.

(130104271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Dolphinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.684.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084655/9.

(130105007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Eriksdal Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.243.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084673/9.

(130104822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084691/9.

(130104365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Elneo, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.596.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084685/9.

(130105148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Eribert, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 113.344.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084694/9.

(130105259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Institut de beauté Selma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niederkorn, 6A, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg B 162.075.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084797/9.

(130104775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

IW Alternativ SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.457.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084854/9.

(130104934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

J F B Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 62.019.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084855/9.

(130104431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Immo Leu Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.581.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084810/9.

(130105173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

M.I.3. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084933/9.

(130104276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.286.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084934/9.

(130104836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.665.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084942/9.

(130104737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Rus Metal Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.102.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084944/9.

(130105232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CHIRIAC Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6992 Oberanven, 6, Routstrach.

R.C.S. Luxembourg B 163.171.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083826/10.

(130103469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.736.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083824/10.

(130103608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Centre Poids Lourds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.917.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013083802/10.

(130104228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Protection International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Cheverny 2 International S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.197.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083805/11.

(130103314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

BP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.808.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2013 que le siège social de la société a été transféré au «7 Grand Rue, L-1661 Luxembourg», avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083790/13.

(130103335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Biolding Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.904.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013. Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013083783/10.

(130103319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Boltham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.612.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083788/10.

(130103512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.834.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013083875/10.

(130103971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

DVE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.963.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013083874/12.

(130103297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Ebuzzing, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

—

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2013, l'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat le mandat de M. Jean Canzoneri en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013083877/12.

(130104129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Crevest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.300.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013083851/12.

(130103590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Ebony Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.678.

—

Les comptes annuels du 09 mai 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013083876/12.

(130104114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Copefi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 59, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 52.307.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013083841/10.

(130103734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.375.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013083835/10.

(130103733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Codebi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083830/10.

(130103514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Capitalis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.905.

—

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083818/11.

(130103943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

DeTeF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.710.

—

Conformément à l'article 150 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales en liquidation, le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013083858/11.

(130104054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Daria SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. BOULHAIS / C. PISVIN

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013083859/11.

(130103697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Botanicus S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 30, rue de Helpert.

R.C.S. Luxembourg B 41.339.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John LUX

Le gérant

Référence de publication: 2013083789/11.

(130103886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083795/10.

(130103488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Candra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.392.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083817/10.

(130103755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083829/10.

(130103522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

—

EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 24 juin 2013 les administrateurs de la Société ont décidé de transférer, à compter du 24 juin 2013, le siège social de la Société de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013083889/13.

(130103620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

ECO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 160.527.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013083900/11.

(130103616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.639.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083967/10.

(130103791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck